

LES TRANSPORTS AU BENIN

1. Au quotidien

Pour vos déplacements au quotidien dans les villes, vous pouvez compter sur :

- les taxis-motos aussi appelés « zémidjans » littéralement traduit par « emmène-moi vite »,
- votre moto,
- votre voiture,
- les taxis-voitures (identifiables par leur plaque d'immatriculation orange). Les taxis « de ville » (Cotonou) sont, quant à eux, peints en jaune et vert.

Les transports en commun sont quasi inexistantes dans les villes. A Cotonou, on compte quand même quelques "mini-bus" qui relient les quartiers au grand marché Dantokpa.

2. Les longues distances

Pour se déplacer à travers le Bénin (outre votre propre véhicule), il est possible de voyager :

- **en taxi** (de 5 à 9 places), ils partent généralement de la gare de taxi mais il est aussi possible de les prendre au bord de la voie. Les prix se négocient avec le chauffeur avant le départ (renseignez-vous avant car les prix sont plus ou moins fixés pour les longues et moyennes distances). Il n'y a pas d'horaires pour les taxis, le départ se fait quand la voiture est pleine.
- **en mini bus**, même fonctionnement que pour les taxis mais pouvant contenir de 10 à 20 passagers.
- **en car**, pour les longues distances préférez les cars aux taxis. Les horaires sont définis, la place assise garantie, la climatisation fonctionnelle (selon les compagnies) et le prix fixe. Plusieurs compagnies assurent les liaisons entre les principales villes (Cotonou-Parakou, Cotonou-Natitingou, ...) et vers les pays voisins (Cotonou-Ouagadougou, Cotonou-Accra, ...). Les principales compagnies de bus sont ATT, La Poste, Tundé, Confort Lines, Pax Express... Possibilité de réserver son siège avant le départ (24h avant).

A savoir : les Taxis et les minis bus pratiquent la "surcharge" qui se traduit par 2 personnes sur le siège passager avant et 4 à l'arrière (taxi voiture), 4 à 5 personnes sur les banquettes des mini-bus, ajout de banquettes supplémentaires dans le coffre (selon les cas).

3. Acheter une...

Si vous restez pour un temps assez long au Bénin, l'achat d'un moyen de transport devient intéressant (les zems c'est bien mais ça coûte à la longue !!).

Pour une moto : comptez entre 300 et 800 000 FCFA (entre 457€ et 1220€) pour une neuve. Préférer les motos à 4 temps aux motos à 2 temps, car elles consomment moins (et sont plus

écologiques). Les occasions sont moins chères mais attention à bien vous renseigner sur la qualité. Un conseil : faites-vous accompagner par un mécanicien de confiance pendant l'achat.

Si vous choisissez de circuler en moto, portez un casque (mieux vaut une jambe cassée qu'un traumatisme crânien). Pour s'en procurer, vous pouvez :

- l'amener de France, vous serez sûr de la qualité,
- ou l'acheter sur place. Attention, n'achetez pas un casque « au bord de la voie » leurs seules garanties « l'inefficacité totale ». Vérifiez que le casque porte la norme CE. Achat possible à Cotonou à CFAO Motors (carrefour Toyota). Prix : 15 000FCFA.

Pour une voiture : possibilité d'acheter des véhicules neufs ou d'occasion en provenance d'Europe que l'on appelle « les venues de France », sur l'un des parcs proches du port. Sachez qu'au prix de la voiture, il faudra ajouter le dédouanement du véhicule et sa sortie du parc auto du port, sans oublier les tracasseries de formalités de douanes. Possibilité également d'acheter une voiture d'occasion (2^{ème} ou 3^{ème} main) auprès de garagistes ou de personnes quittant le Bénin. Vérifiez bien l'état du véhicule, les voitures "fatiguent" vite au Bénin vu l'état des routes.

4. Assurance

Si vous achetez une moto ou un véhicule, n'oubliez pas de les faire assurer. Il y a plusieurs assureurs : AA (Africaine des Assurances), GAB (La Générale d'Assurances du Bénin), UBA (Union Béninoise des Assurances)... Les compagnies d'assurances sont présentes sur l'ensemble du territoire.

5. Le code de la route

Euh vous avec dit quoi "code de la route" ??? Comment dire... oubliez les leçons de l'auto école de vos 18 ans. Une seule règle : soyez HYPER VIGILANT. Considérez que peu de personnes connaissent (et appliquent correctement) le code de la route et savent anticiper sur une situation de circulation. L'une des règles (l'unique ?) utilisez le klaxon!

Respectez la hiérarchie suivante : le piéton n'est rien, au même titre que le vélo, la moto fait attention à la voiture (d'autant plus si c'est un 4*4) qui elle-même se plie devant le titan (camion). Méfiez vous de la conduite des zémidjans que vous soyez passager ou si vous les côtoyez en circulation.

6. Quelques conseils

A FAIRE	A EVITER
<ul style="list-style-type: none"> - Portez absolument un casque quand vous circulez en moto (conducteur comme passager), - Négocier le prix du transport (zem, taxi) avant de prendre place, - Vous faire accompagner d'un mécanicien lors des achats (voiture, moto) si c'est une occasion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Circulez la nuit (en ville ou entre les villes) d'autant plus si vous êtes seul(e).

